

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Rapport du Sénat sur l'accès précoce à l'innovation

### Lamine Gharbi : « Des propositions pertinentes ! »

**Paris le 25 juin 2018** - Le président de la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée) Lamine Gharbi a réagi très positivement au rapport du Sénat sur l'accès précoce à l'innovation.

*« Les messages que nous avons portés avec l'ensemble des fédérations hospitalières lors de nos auditions ont été entendus »* indique Lamine Gharbi.

*« Constatant les insuffisances actuelles de notre système, le rapport vise à renforcer par des mesures concrètes l'accès aux médicaments innovants pour tous les patients. C'est effectivement l'enjeu majeur. Garantir l'égalité d'accès aux innovations, notamment à l'hôpital public et privé, doit rester l'objectif du modèle français. »*

*« Pour la cancérologie, précise le Dr Denis Franck, Président de l'UNHPC (Union Nationale Hospitalière Privée de Cancérologie), c'est enfin l'espoir d'être certain que les patients qui en ont besoin puissent rapidement bénéficier de traitements qui sont porteurs d'espoir. »*

Parmi les mesures proposées, la FHP retient en particulier l'assouplissement du dispositif ATU et post ATU, en permettant une délivrance par indication et non plus par produit, la mise en place d'une réelle évaluation médico-économique des médicaments innovants tenant compte des économies potentiellement générées ainsi que l'expérimentation de nouveaux modes de fixation des prix, plus souples et plus évolutifs.

Sont également accueillies favorablement par la FHP la proposition de réforme de la liste en sus, en insistant sur l'anticipation des radiations et en responsabilisant les prescripteurs, et la volonté de fluidifier et d'accélérer l'inscription des actes de biologie moléculaire à la nomenclature.

« Je remercie les sénateurs Yves Daudigny, Catherine Deroche et Véronique Guillotin pour la pertinence de leurs travaux » poursuit Lamine Gharbi. « Il faut maintenant que les mesures préconisées se concrétisent. La FHP apportera tout son soutien à leur mise en œuvre. ».

## A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :



**55 %** des interventions chirurgicales



**Près de 20 %** des Hospitalisations à domicile



**65 %** de la chirurgie ambulatoire



**1 accouchement** sur 4



**1/3** des soins de suite et de réadaptation



**50 %** des patient atteint du cancer



**17 %** des hospitalisations psychiatriques

**Contact presse : Benjamin Azogui**  
Direction de la communication  
01 53 83 56 56 / 06 27 20 18 49\_  
[benjamin.azogui@fhp.fr](mailto:benjamin.azogui@fhp.fr)

**FHP** FÉDÉRATION DE  
L'HOSPITALISATION  
PRIVÉE